

F. — Finances

RECOUVREMENTS BUDGETAIRES (en millions de francs)

RUBRIQUES	Exercice 1947		Exercice 1948	
	Prévisions	Recouvrements au 30 Juin 1948	Prévisions	Recouvrements au 30 Juin 1948
Tertib	1.420,0	1.969,5	2.622,1	187,8
Patentes et centimes additionnels	133,6	171,4	70,0	47,7
Supplément exceptionnel à la patente	475,0	874,6	1.110,0	95,1
Prélèvement sur les traitements et salaires ..	390,0	578,6	685,0	299,5
Taxe d'habitation	4,0	4,6	4,5	0,7
Taxe urbaine	10,5	14,4	12,5	2,7
Prestations	14,0	23,9	35,0	1,6
Taxe de vérification des poids et mesures ..	2,0	2,9	2,8	2,0
Taxe de licence sur les débits de boissons ..	1,1	1,6	2,0	1,3
Fiscalité exceptionnelle et temporaire (ter- tib, patente)	-	6,8	-	1,3
Prélèvement sur les excédents de bénéfice ..	20,0	152,7	-	13,5
Droits de douane	2.751,0	3.550,9	6.132,0	3.461,1
Droits d'enregistrement	821,7	1.023,0	1.619,0	827,3
Impôts indirects	701,0	808,5	1.505,5	750,2
Droits de timbre	163,9	221,8	287,4	169,6
Produits et revenus du domaine	158,2	204,5	330,5	189,0
Produits de l'Office Postal	658,1	682,7	1.199,8	555,2
Produits des monopoles et exploitations ...	1.789,9	1.861,6	2.002,9	308,8
Produits divers du budget	382,2	623,4	548,1	285,7
Fonds de concours	1.055,0	115,8	1.740,9	1.012,3
Total	10.951,2	12.893,2	19.910,0	8.212,4

MOYENS DE PAIEMENT (en millions de francs)

D A T E S	Circulation fiduciaire	D E P O T S			
		Banques	Chèques Postaux	Trésorerie Générale	Caisse d'Épargne
1939 - 31 décembre	1.072	1.364	212	»	218
1945 - 31 décembre	13.167	11.925	2.184	771	1.585
1946 - 31 décembre	14.887	24.197	3.136	2.602	1.650
1947 - 31 décembre	19.107	31.265	3.761	4.259	1.756
1948 - 31 janvier	18.423	36.758	3.879	4.283	1.794
1948 - 29 février	17.922	35.702	4.049	2.631	1.835
1948 - 31 mars	18.092	35.986	4.662	2.614	1.846
1948 - 30 avril	19.215	33.876	4.050	2.770	1.886
1948 - 31 mai	19.707	33.030	3.996	2.926	1.936
1948 - 30 juin	19.913	31.880	4.047	3.322	1.975

INDICES DES COURS DES VALEURS MOBILIERES COTEES A CASABLANCA

a) Valeurs à revenu variable (49 actions)

Base 100, fin décembre 1945

GROUPES	28 janvier 1948	25 février	31 mars	28 avril	26 mai	30 juin
Banques - Assurances	261	270	253	232	219	176
Sociétés immobilières	213	195	197	177	164	174
Eau - Electricité	93	109	100	91	86	78
Industries extractives	179	196	175	159	150	133
Industries alimentaires	359	358	364	310	246	234
Industries diverses	293	294	318	279	226	220
Transport	89	73	75	86	74	83
Commerce	391	374	372	338	258	263
Sociétés de Portefeuille	369	317	317	284	259	254
Indice Général	294	287	284	252	217	203

Les indices présentés dans le tableau qui précède ont été calculés en considérant l'évolution de 49 valeurs dont le choix a été dicté par deux critères essentiels :

a) importance, mesurée à la grandeur du capital boursier, et au nombre de titres échangés,

b) représentation de secteurs économiques différents.

Pour les indices retraçant l'évolution des valeurs au cours du 1^{er} semestre 1948, les points essentiels suivants peuvent être dégagés :

1° A ne considérer les indices *qu'au* 28 janvier, et en tenant compte de la base 100 choisie pour fin décembre 1945, trois ensembles de groupes apparaissent :

- un premier ensemble en régression,
- un autre en hausse normale 179.261,

un troisième qui paraît surévalué 293.391.

2° Au cours du semestre, l'on se trouve en période de baisse généralisée. Celle-ci s'affirme constante dans certains groupes : commerce, sociétés de portefeuille, moins régulière dans d'autres : eau, électricité, industries alimentaires... La tendance se confirme, si l'on considère l'évolution du 2^{me} trimestre, dans l'ensemble des groupes. Il en est de même de l'indice général, dont la baisse déjà marquée pour les trois premiers mois, mais relativement modérée, se précipite au cours des mois d'avril, mai et juin.

3° Il est remarquable enfin que les valeurs que la spéculation a porté à un niveau exceptionnellement élevé, sont celles qui enregistrent les écarts proportionnellement les plus mauvais entre les mois de janvier et de juin : industries alimentaires, banques et assurances, commerce...

b) Valeurs à revenu fixe (8 valeurs)

GR O U P E	28 janvier 1948	25 février	31 mars	28 avril	26 mai	30 juin
Fonds d'Etat	89	87	85	86	85	82
Obligations	89	93	88	86	89	88
Indice général	89	90	87	86	87	85

Le choix des « valeurs échantillons » a été dicté par la possibilité d'avoir des cotations régulières, l'on remarque la place prépondérante faite aux emprunts marocains (5 valeurs) par opposition au petit nombre des obligations industrielles choisies (3 valeurs).

Moins sujette aux variations accidentelles, la tendance des valeurs à revenu fixe est plus ferme.

Il demeure que le recul des fonds d'Etat est régulier de mois en mois, tout au long du 1^{er} semestre.

L'évolution des obligations est moins nette, encore que le 1^{er} maximum, en février, soit supérieur à celui de mai.

L'indice général confirme une tendance irrégulière, mais légèrement orientée vers la baisse.

NOTE SUR LA CAISSE DE PRETS IMMOBILIERS DU MAROC

Organisation et activité

La caisse de prêts immobiliers du Maroc, société anonyme marocaine au capital de 40 millions de francs a été constituée le 26 mai 1920 avec un objectif limité : il s'agissait de remédier à la crise du logement et de favoriser la construction d'immeubles urbains par les sociétés d'habitations à bon marché. Ces opérations se terminèrent en 1924. Les crédits avancés atteignaient onze millions et avaient permis d'édifier 157 villas, 143 appartements et 33 magasins.

En 1924, il est apparu indispensable de doter le Maroc d'un organisme de crédit à long terme, afin de mieux appuyer le développement de l'agriculture et de permettre l'amortissement, dans des délais suffisants, des frais de mise en valeur du sol. Ce rôle fut confié à la caisse de prêts immobiliers du Maroc par le dahir du 25 novembre 1925 dont les dispositions sont encore en vigueur. Tout propriétaire d'un immeuble immatriculé ou d'un lot de colonisation, peut demander à cet organisme l'expertise de ses biens et obtenir un prêt hypothécaire amortissable, d'une durée de 2 à 30 ans dont le montant peut atteindre 60 % de l'estimation. Les annuités sont payables à terme échu et, dans certains cas, l'Etat accorde des ristournes d'intérêt qui en diminuent la charge. De plus, afin de favoriser l'accession à la propriété rurale, en particulier aux gérants, fermiers et fils d'agriculteurs, la caisse de prêts immobiliers du Maroc peut consentir à l'acquéreur, en liaison avec la caisse fédérale de la mutualité et de la coopération agricole, des prêts spéciaux, au maximum égaux à 100 % de l'estimation.

Les fonds nécessaires aux opérations sont recueillis au moyen d'émissions obligataires, le taux des prêts étant déterminé par le prix de revient des obligations, augmenté d'une marge bénéficiaire de 2 %, destinée à couvrir les frais généraux et à constituer des réserves afin de garantir les risques.

Les prêts sont décidés par un comité de direction siégeant au Maroc et qui comprend les représentants de trois des principaux établissements de crédit du Maroc, un commissaire du Gouvernement et des délégués, nommés chaque année par les chambres d'agriculture des diverses régions agricoles.

La composition de ce comité apporte à l'emprunteur toutes les garanties désirables de compétence, tant financière qu'agricole et la sagesse dont il a fait preuve a permis aux débiteurs d'affronter, sans trop de dommages,

la crise de 1934, les plus malchanceux ayant été autorisés par le dahir du 14 novembre 1935 à consolider leurs annuités arriérées. Les opérations réalisées dans le cadre du dahir de 1925 ont atteint à ce jour plus de 650 millions de francs.

Par ailleurs, afin de seconder l'action des caisses de crédit agricole mutuel, dans le secteur du moyen terme, la caisse de prêts immobiliers du Maroc avait été habilitée en 1925 à consentir des crédits à ces organismes, garantis par l'endos à son profit de leurs contrats de crédits. Ces opérations furent interrompues en 1935. Elles avaient porté à l'époque sur plus de 94 millions de francs.

En 1928, la crise du logement se faisant à nouveau sentir, le Gouvernement du Protectorat autorisa la caisse de prêts immobiliers du Maroc à consentir, pour son compte et en régie, des prêts hypothécaires destinés à faciliter l'édification d'un toit familial aux anciens combattants et mutilés, aux familles nombreuses et aux fonctionnaires. Les constructions dites « habitations salubres et à bon marché » devaient être solides et confortables, mais sans luxe. Elles étaient édifiées sous le contrôle de l'architecte de la caisse de prêts immobiliers du Maroc, les fonds étant avancés au fur et à mesure de l'avancement de la construction et remboursables au moyen d'un prêt à long terme, augmenté dans certains cas d'avance de l'Etat, le tout pouvant atteindre 90 % du prix de revient total de l'immeuble à un taux d'intérêt réduit, au plus égal à 4 %.

Cette législation (dahir du 4 juillet 1928) fut remaniée et précisée par le dahir du 20 juin 1932, mais suspendue en 1934 en raison des difficultés de l'heure. 1.540 villas avaient été édifiées et le total des prêts et avances atteignait plus de 160 millions de francs.

Dans le domaine du crédit hôtelier, le dahir du 18 janvier 1929 a habilité la caisse de prêts immobiliers du Maroc à consentir des prêts pour l'édification, la réfection et l'aménagement d'hôtels de voyageurs et de tourisme. Là encore, la caisse fait l'avance des fonds pendant la construction. Elle peut aussi accorder des prêts complémentaires de durée réduite garantis par un nantissement sur le fonds de commerce. Le taux des prêts peut être sensiblement réduit par des ristournes d'intérêt allouées par l'Etat aux établissements dont le confort, l'aménagement et l'intérêt pour l'économie générale du pays, justifie cette mesure de faveur.

Le crédit hôtelier a permis l'édification d'hôtels de bonne classe, dans les principaux centres urbains, les stations balnéaires ou de montagne, donnant un total de plus de 800 chambres. La législation est toujours en vigueur, mais les conditions nées de la guerre en ont restreint l'application ces dernières années. Cette formule est toujours d'actualité et il est vraisemblable que le crédit hôtelier connaîtra d'ici peu un sensible regain d'activité.

Signalons également le crédit maritime, institué par le dahir du 20 août 1930 qui est également du domaine de la caisse de prêts immobiliers du Maroc et peut être appelé à une certaine extension.

Enfin, pour favoriser après guerre l'équipement du Maroc, notamment au point de vue industriel, le dahir du 30 août 1946 a autorisé la caisse de prêts immobiliers du Maroc à escompter et prendre en pension les effets de mobilisation des crédits bancaires de l'espèce. Ces opérations dites de « crédit à moyen terme » portent déjà sur plus de 220 millions de francs.

Ce rapide exposé laisse apparaître la diversité des activités de la caisse de prêts immobiliers du Maroc et le rôle qu'elle a joué au point de vue financier dans l'équipement rural et urbain du Protectorat, ce dont témoigne le montant des prêts réalisés et des crédits accordés depuis l'origine dont le total dépasse largement 1 milliard de francs.

Cet établissement privé spécifiquement marocain, applique en une formule heureuse, sous le contrôle de l'Etat, des méthodes commerciales éprouvées et bien adaptées aux conditions locales, par près de 30 années de pratique. La caisse de prêts immobiliers du Maroc s'est déjà constituée d'importantes réserves. Elle s'est assurée une clientèle pour le placement de ses émissions obligatoires et elle paraît pouvoir répondre dans les meilleures conditions aux besoins de crédits hypothécaires qui pourraient se manifester.

*
**

LE CREDIT HOTELIER AU MAROC AVANT-GUERRE

Dès 1926, le Gouvernement chérifien s'est employé à mettre à profit les richesses touristiques du pays. Bien vite il apparut que le meilleur moyen d'aboutir était de développer l'industrie hôtelière et, à cet effet, de mettre à sa disposition des crédits de valorisation.

Après quelques tâtonnements (dahirs de 1927 et 1928) le dahir du 18 janvier 1929 vit le jour, et est encore en vigueur.

Ce dahir, complété le 18 mars 1930, a fixé l'économie du système.

Un organisme bancaire, la caisse de prêts immobiliers du Maroc, est chargé de distribuer aux hôteliers désireux de construire et d'instal-

ler un hôtel, les prêts nécessaires à ces opérations. Ces prêts peuvent être à long ou moyen terme.

1° A long terme.

Ressources : Emission de bons hypothécaires par la C.P.I.M.,
 But : Construction, réfection, aménagement d'hôtels, remboursement d'hypothèques,
 Durée : Maximum 30 ans,
 Montant : 60 % de l'estimation de l'immeuble,
 Taux : 8 % puis 7 % (taux actuel). Les emprunteurs peuvent bénéficier de ristournes dont le montant est fixé chaque année par arrêté viziriel,
 Garantie : Première hypothèque.

2° A moyen terme.

Ressources : Dotation de 2.500.000 francs :
 500.000 : ressources propres de la C.P.I.M.,
 1 million : avance de la B.E.M.,
 1 million : avance de l'Etat chérifien,
 But : Fournir un supplément de ressources aux bénéficiaires du long terme,
 Durée : Maximum 6 ans,
 Taux : Celui du long terme + 1 %,
 Garantie : Nantissement sur matériel et sur fonds de commerce.

Entre 1929 et 1937, date du dernier prêt, 9.729.000 frs de prêts hypothécaires et 330.000 frs de prêts sur nantissement furent ainsi accordés à l'Industrie hôtelière marocaine ; à l'exception d'un seul, encore en cours d'amortissement, ils ont été intégralement remboursés.

22 hôtels, représentant près de 600 chambres, furent construits sur l'ensemble du territoire.

*
**

SITUATION DU CREDIT

Depuis le début de l'année 1948 on assiste, en matière de crédit, à une inflation caractérisée qui correspond pour une part aux besoins économiques croissants et pour l'autre à la hausse des prix. Alors que le chiffre des dépôts dans les banques est resté à peu près stable, les engagements ont subi une augmentation importante provoquant ainsi une élévation anormale des engagements

du rapport $\frac{\text{engagements}}{\text{dépôts}}$. En contrepartie la couverture en Bons du trésor a diminué sensiblement au cours des derniers mois du 1^{er} semestre.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des principaux postes depuis le 31 décembre 1947 :

(En millions de francs)

D A T E S	Dépôts	Engagements	Bons du Trésor	% Engagements
				Dépôts
31 Décembre 1947	31.265	13.682	20.853	43,7
31 Janvier 1948	36.758	12.935	24.075	35,1
29 Février 1948	35.702	13.943	24.376	39,1
31 Mars 1948	35.986	15.712	23.214	43,6
30 Avril 1948	33.876	16.675	22.013	49,2
31 Mai 1948	33.030	19.777	20.449	56,7
30 Juin 1948	31.880	22.096	19.371	69,2

Il appelle les quelques remarques suivantes :

1° *Dépôts.* — L'augmentation de 5 milliards de francs constatée en janvier provient des transferts massifs de capitaux métropolitains en prévision d'un décrochage du franc marocain. Celui-ci n'ayant pas eu lieu (28 janvier) il se produit au cours des mois suivants un dégonflement progressif des dépôts. Au 30 juin on retrouve sensiblement le niveau de fin décembre. Si l'on fait abstraction de ces transferts de fonds extérieurs on peut en conclure que les moyens de paiement bancaires n'ont pas varié durant le 1^{er} semestre. Il en a d'ailleurs été de même de la circulation monétaire qui s'établit au 30 juin à 19.913 millions de francs contre 19.107 au 31 décembre 1947.

2° *Engagements.* — Le volume total des crédits consentis s'est accru de 61 % au cours du 1^{er} semestre, pourcentage qui dépasse largement celui de la hausse des prix durant la même période. On peut expliquer ce développement du crédit par les besoins importants qui

se sont manifestés dans les différents secteurs économiques. Alors qu'en 1947 la demande était encore nettement supérieure à l'offre en particulier pour certains produits d'importation, il y a maintenant tendance à l'équilibre. On assiste notamment depuis quelques mois à une reprise des ventes à crédit (automobiles, postes de T.S.F., frigidaires, etc...) qui se traduit par un gonflement du poste « portefeuille commercial » chez les banques.

D'autre part les crédits de campagne en faveur des organismes semi-publics (coopératives, docks-silos, etc...) commencent à se développer à la fin du 1^{er} semestre mais il s'agit d'un phénomène saisonnier qui n'a qu'une faible influence sur la situation d'ensemble.

Enfin, dernière constatation, les crédits sans garanties spéciales (crédits « en blanc ») ont pris au cours des derniers mois une place toujours plus grande ce qui n'est pas sans présenter quelques dangers. L'ensemble de ces éléments peut se résumer dans le tableau ci-dessous :

D A T E S	Crédits en blanc (1)	Crédits garantis	Crédits en faveur des organismes semi-publics	T O T A L
31 Décembre 1947	5.991	5.455	2.236	13.682
31 Janvier 1948	6.638	4.227	2.070	12.935
29 Février 1948	6.766	5.337	1.840	13.943
31 Mars 1948	8.505	5.550	1.657	15.712
30 Avril 1948	9.131	6.007	1.537	16.675
31 Mai 1948	9.459	6.832	2.446	18.737
30 Juin 1948	12.772	6.744	2.580	22.096

3° *Bons du trésor.* — La couverture des dépôts en bons du trésor qui était de 66,6 % au 31 décembre 1947 est passée à 60,7 % au 30 juin. Toutefois il faut tenir compte de l'émission des bons d'équipement en avril-mai à laquelle les banques ont pris une part importante. Ces bons facilement réalisables constituent une couverture supplémentaire.

En conclusion, la situation du crédit, facteur essentiel de l'activité économique, a contribué au cours du 1^{er} semestre 1948 à la remise en marche et au développement de nombreuses industries. La politique suivie par les banques entre ainsi dans le cadre de la politique générale d'équipement du Protectorat.

(1) Y compris le papier commercial.

**Extraits du rapport du conseil d'administration
de la Banque d'Etat du Maroc pour 1947
(présenté à l'assemblée générale du 21 juin 1948)**

La zone française du Maroc a poursuivi au cours de l'année écoulée son effort d'équipement et d'industrialisation. Les résultats sont déjà probants : la production marocaine dépasse sensiblement celles des années d'avant-guerre. La cadence rapide de l'évolution démographique (la population totale est passée en dix ans de 6.245.000 à 8.500.000 habitants) fait d'ailleurs de cet accroissement une nécessité.

La récolte de céréales n'a pas tenu les espoirs qu'elle avait fait naître, les intempéries et une invasion acridienne en ayant réduit le produit à 18 millions de quintaux.

Par contre, les producteurs d'agrumes ont obtenu des résultats satisfaisants. Le rendement du vignoble avec 410.000 hectolitres a été meilleur qu'en 1946 et la récolte d'olives — 70.000 tonnes — particulièrement favorable.

Le cheptel cruellement éprouvé par la sécheresse exceptionnelle de 1945 est à peu près reconstitué.

Bien que leur tâche soit rendue difficile par l'insuffisance des importations de matériel agricole et de carburants, les agriculteurs ont fait un effort sérieux pour accroître les surfaces emblavées, sans toutefois atteindre encore les chiffres d'avant-guerre, et aussi pour augmenter la production des graines oléagineuses.

Le développement de l'industrie suit une courbe ascendante caractérisée tant par la création d'entreprises nouvelles et l'installation de nombreuses sociétés venues s'établir au Maroc, que par le développement et l'équipement des industries locales déjà existantes. Cependant les frais généraux grèvent lourdement les prix de revient industriels. L'insuffisance de matières premières, due à la pénurie mondiale et au manque de devises, ainsi que la rareté de la main-d'œuvre qualifiée dont le recrutement est rendu difficile par la crise du logement augmentent les difficultés d'exploitation.

L'accroissement de la production électrique se poursuit activement. L'énergie produite atteint en 1947 328.293.219 Kw. contre 272.531.238 en 1946. Les nombreux travaux en cours permettent d'espérer qu'elle sera portée à 400.000.000 de Kw. en 1948, contre 145.000.000 en 1938.

Ainsi la renaissance de l'industrie marocaine déjà constatée l'année dernière s'est confirmée au cours de l'exercice 1947.

Cependant les activités artisanales, qui avaient bénéficié au cours des dernières années

de circonstances exceptionnellement favorables, connaissent maintenant des temps plus difficiles.

L'effort d'équipement des mines s'est poursuivi dans la mesure où les difficultés d'approvisionnement en matériel l'ont permis. Sauf en ce qui concerne le cuivre et le molybdène, les extractions sont en progrès, particulièrement nets pour le manganèse et pour le plomb dont la production a doublé. Celle des phosphates est arrivée à un chiffre voisin de 3 millions de tonnes, jamais encore atteint.

Grâce à des appareils perfectionnés, la Société chérifienne des pétroles continue activement ses prospections dans la plaine du Gharb.

L'effort accompli par l'industrie marocaine a influencé directement les chiffres du commerce extérieur. L'augmentation de la production et spécialement celle des phosphates entraîne un accroissement des exportations qui sont passées de 2.980.000 tonnes en 1946 à 4.153.000 tonnes en 1947, représentant 18 milliards de francs. Les importations ont également progressé mais d'une façon moindre ; elles sont passées de 1.191.000 tonnes à 1.417.000 tonnes, représentant 33 milliards de francs. Le déficit de la balance commerciale de 15 milliards de francs provient du fait que le Maroc, en pleine croissance économique, a surtout besoin d'acquérir des biens d'équipement et d'outillage qui jouent un rôle capital dans le développement économique de l'Empire chérifien. Or, l'outillage importé est sensiblement plus cher à poids égal que les matières premières — phosphates et minerais notamment — qui représentent 88 % des exportations marocaines.

Le commerce intérieur fait toujours preuve d'une grande activité ; les restrictions s'assouplissent, l'étreinte administrative se desserre.

L'accroissement de la masse des moyens de paiement s'est accentué. L'augmentation de plus de 4 milliards de la circulation fiduciaire, les entrées de capitaux français — bien que partiellement compensées par un important contre-courant — ont entraîné un nouveau progrès des dépôts et des épargnes ainsi que du marché des valeurs d'emploi. Les opérations traitées par l'Office de compensation des valeurs mobilières marocaines, les transactions immobilières, les créations de sociétés et les investissements nouveaux dans les affaires anciennes, ont atteint des chiffres inconnus jusqu'ici.

Les capitaux investis en 1947 s'élèvent à un total de Fr. 9.453.000.000 contre Fr. 6.127.000.000

en 1946, et le nombre des sociétés créées est passé de 992 à 1.279.

Mais cette activité un peu anormale s'accompagne d'une hausse continuelle des prix qui, avec l'importance des dépenses d'équipement, pèse lourdement sur la production et constitue une cause sérieuse de préoccupation pour l'avenir de l'économie marocaine.

La situation du marché monétaire au Maroc et le relèvement du taux des Bons du trésor ont nécessité l'élévation du taux d'escompte officiel de notre Institut porté de 2 1/4 % à 2 3/4 % à dater du 12 novembre 1947.

Dès 1946 notre institut a contribué à faciliter l'organisation au Maroc du crédit à moyen terme, particulièrement utile dans un pays qui doit développer largement son équipement agricole et industriel. Au cours de l'année 1947, le montant des crédits accordés s'est élevé à 400.000.000 de francs environ ; dans les premiers mois de l'année 1948 les chiffres se sont accrus de 680.000.000 environ portant à plus d'un milliard l'ensemble des opérations agréées.

Malgré l'aggravation des dépenses publiques qu'entraîne la hausse des prix, le budget de 1948 dépasse d'un milliard de francs seulement celui de l'exercice précédent. Le Gouvernement a voulu conserver à la fiscalité marocaine son caractère de modération. Il a pu néanmoins augmenter les crédits affectés à l'Instruction publique et la santé, et accentuer l'effort important qu'il poursuit dans ces domaines.

En date du 14 mai 1947, le général d'Armée Juin a été nommé Résident général au Maroc. La désignation à ce haut poste du grand chef militaire, africain de naissance et de cœur, qui possède une profonde expérience des choses marocaines, a été accueillie avec une satisfaction unanime.

En zone espagnole l'année 1947 a eu une physionomie analogue à celle de 1946.

Du fait d'une sécheresse prolongée, les récoltes de céréales ont à nouveau été déficitaires. Les importations nécessaires ont permis toutefois d'assurer la ravitaillement de la population, mais ont contribué à la hausse du coût de la vie.

Par contre, les conditions atmosphériques ont favorisé la production fruitière.

L'activité commerciale est en voie de développement, l'augmentation des importations en poids et en valeur ayant permis une amélioration sensible de l'approvisionnement.

Les industries, à l'exception des usines de conserves, souffrent encore d'un manque de matières premières. Stimulée par d'importants besoins de logement, l'industrie du bâtiment a été prospère.

La production de l'énergie électrique s'est ressentie, par contre, de l'appauvrissement des réserves d'eau des barrages. Le programme des grands travaux réalisés sur fonds d'emprunts

s'est poursuivi. La première tranche de P. E. 60 millions de l'emprunt 4 %, émis en 1946, qui sert à son financement ayant été entièrement utilisée, une seconde tranche de P. E. 50 millions fut émise à Madrid au cours de l'année 1947. Elle permettra notamment la réalisation de travaux hydrauliques qui se sont révélés particulièrement urgents dans la partie orientale de la zone ; l'étude de la construction du barrage de la Moulouya se poursuit entre techniciens espagnols et français. D'autres travaux d'irrigation importants s'achèvent dans la région située au Sud-Ouest de Melilla.

Les recettes budgétaires du dernier exercice sont en moins-value du fait de la récolte insuffisante : elles ont alimenté le budget de l'Etat à concurrence de 56 %, le surplus ayant été fourni par le Trésor espagnol.

L'aide financière de ce dernier sera également nécessaire pour équilibrer le budget de 1948, qui s'élève à P. E. 214.723.715, en légère augmentation sur le précédent, par suite de la hausse générale des prix.

La situation politique et économique de la zone de Tanger ne s'est pas modifiée depuis un an. Le régime provisoire établi le 11 octobre 1945 est toujours en vigueur, et cette place continue à profiter largement des avantages exceptionnels que lui confère sa situation géographique ainsi que le régime libéral dont elle jouit en matière commerciale, monétaire et fiscale.

Le trafic du port s'est sensiblement développé avec 116.840 tonnes brutes contre 87.017 tonnes en 1946. Le mouvement commercial global a représenté une valeur de 7.800.000.000 de francs, dont 6.029 millions pour les importations.

Le marché des changes — entièrement libre — a donné lieu à des transactions animées ; les opérations immobilières toujours très actives paraissent avoir été un peu moins spéculatives que l'année précédente bien que l'abondance des capitaux en quête d'emploi ait naturellement provoqué une nouvelle hausse des terrains et des immeubles.

Les finances de la zone ont bénéficié largement de la prospérité générale. L'excédent budgétaire de l'exercice 1947 s'est élevé à 491 millions de francs. L'ampleur de ces disponibilités a permis à l'administration internationale d'envisager le rachat ou le remboursement des deux emprunts en francs et en florins émis par la société du port de Tanger.

Le bilan que nous vous présentons appelle les observations suivantes :

Nous avons groupé en tête de l'actif les quatre postes constituant l'encaisse de garantie qui, statutairement, doit être au moins égale au tiers de la circulation des billets.

Ces postes sont les suivants :

— l'encaisse-or qui figure pour la contre-valeur de notre encaisse métallique de

5.680 kgs 460.675 d'or fin évaluée au cours du 26 décembre 1945, soit pour Frs 761.340.215. Nous vous avons exposé dans nos rapports précédents les raisons pour lesquelles il n'avait pas été possible, jusqu'ici, de porter le montant de notre encaisse-or au minimum du neuvième de la circulation fixé par notre acte de concession et par nos statuts. Nous espérons améliorer cette situation dans le courant de l'année 1948.

- Les disponibilités en dollars pour Frs 699.932.685 représentent la contre-valeur au cours du 26 décembre 1945 de nos avoirs en compte chez notre correspondant de New-York, y compris le montant qui était inclus dans l'encaisse-or de 1942 à 1946.
- Les disponibilités en francs et en devises s'élevant à Frs 4.579.932.599 comprennent les avoirs mobilisables de la Banque admis dans la couverture de la circulation dont les Bons du trésor escomptés au Maroc et le solde des comptes à vue chez nos correspondants de France constituent la part la plus importante.
- Le portefeuille-titres dont le montant de Frs 1.074.298.201 s'est accru de Frs 627.691.783,61 depuis l'an dernier en remploi des disponibilités à court terme que les aménagements prévus par la convention avec le Gouvernement chérifien du 30 juin 1947 nous permettent d'employer à plus longue échéance.

L'application de ces dispositions a provoqué la disparition au 31 décembre 1947 du compte provisionnel qui intervenait à titre d'élément variable de l'encaisse de garantie ainsi que nous vous l'avons exposé dans notre précédent rapport.

Les correspondants hors du Maroc sont en diminution de Frs 607.770.985,71. La différence se retrouve dans le poste « disponibilités en francs et en devises » qui comprend certaines liquidités de la banque incorporées maintenant dans l'encaisse de garantie.

Le Portefeuille-effets s'établit à Francs 602.804.055 contre Fr. 3.325.616.195,54. La diminution de Fr. 2.722.812.140,54 est représentée en majeure partie par des Bons du trésor escomptés au Maroc qui, comme nous l'indiquons plus haut, figurent maintenant au poste « disponibilités en francs et en devises ».

Le solde créditeur de notre compte d'opérations à Paris s'établit à Fr. 15.015.643.490 en augmentation de Fr. 3.024.188.204,40 sur celui de l'année dernière.

Le compte ouvert en 1945 au Trésor public à Alger, soldé dans le courant de l'année 1947, ne figure plus à notre bilan.

L'accroissement des comptes débiteurs dont le montant de Fr. 3.776.174.727 a presque triplé d'une année à l'autre souligne le développement des opérations et la part prépondérante que notre établissement a prise à cet essor.

Nos billets de banque en circulation s'élevaient, au 31 décembre 1947, à Fr. 19.107.419.160, en augmentation de Fr. 4.220.086.590.

Cette circulation se décomposait comme suit :

19.546.990 coupures de Fr.	5 pour Fr.	97.734.950
12.516.477 — — —	10 — —	125.164.770
6.011.062 — — —	20 — —	120.221.240
11.630.542 — — —	50 — —	581.527.100
18.755.046 — — —	100 — —	1.875.504.600
1.988.125 — — —	500 — —	994.062.500
7.739.554 — — —	1.000 — —	7.739.554.000
1.514.730 — — —	5.000 — —	7.573.650.000
<hr/>		
79.702.526 coupures pour	Fr.	19.107.419.160